

MARSEILLE : VITE ET BIEN, LE COMPROMIS IMPOSSIBLE ?

Lors de ce CSE de fin septembre, le cabinet d'expertise Technologia a remis le rapport commandé par les élus des 7 CSE impactés par le projet Mistral (pseudo-campus constitué de la TLM, d'EKO et de Joliette, suite au départ de Massalia-St Mauront). Ce rapport salue la démarche de co-construction du projet, mais pointe des écarts à la norme Afnor qui traite des espaces de travail, pourtant évoquée par la Direction. L'absence de parking sous le site principal (TLM) crée de l'inquiétude chez les salariés qui vont devoir se déplacer à pied pour rejoindre leurs sites de travail, dans un environnement urbain qui n'est pas le plus sûr de Marseille...



Le rapport pointe de nombreux autres points noirs : densités localement élevées, risques liés à une acoustique non maîtrisée, problèmes physiques ou psychiques potentiels liés à la grande hauteur,...

Enfin, pour la trentaine de salariés toujours basés à St Mauront, les préconisations de sécurité sont loin d'être toutes mises en œuvre (réhausse de l'enceinte, blindages de vitres, sécurisation des accès), malgré le maintien du gardiennage et la refonte du système de vidéosurveillance.

La **CFDT** reconnaît les efforts de la Direction pour aller « vite » dans l'attribution d'espaces de travail

définitifs, mais les délais paraissent interminables aux salariés privés de bureaux depuis janvier 2026. Nous engageons la Direction à prendre très au sérieux l'amélioration des sujets - remontés par les élus et par l'expertise - qui posent encore problème, et nous déplorons à nouveau le choix de ne pas proposer de site dans la zone Prado-Périer.

MÉDECINE DU TRAVAIL : L'EXCEPTION ORANGE

La Direction du SPST* a soumis au vote des élus la demande de renouvellement de l'agrément du service de médecine du travail d'Orange en France pour la période 2027-2032. La **CFDT** a appuyé ce vote, car disposer de ce service en interne est une chance. Cela permet de mailler des territoires très divers en termes de densité, et de garder un lien privilégié avec les salariés. Le SPST joue aussi un rôle clé auprès des acteurs de la QVCT* (dont nos 150 préventeurs) et de la DCM*. Cela ne serait pas possible avec une médecine du travail interprofessionnelle externe.

Début 2026, notre SPST suivait environ 55.000 salariés (TPS inclus) chez Orange SA et 2.600 salariés en filiales. Pour 2031, les prévisions portent sur le suivi de 37.800 salariés chez Orange SA et 1.800 en filiales, un passage de 50 à 37 médecins et de 66 à 59 infirmiers.

Espérons que la Direction du Travail renouvelle cet agrément, car elle pousse Orange à se rapprocher du seuil de 2.500 salariés suivis par médecin. Aujourd'hui, un médecin chez Orange suit environ 1.000 à 2.600 salariés (en fonction des spécificités des zones géographiques), alors qu'en France, un médecin du travail en interprofessionnel suit en moyenne 3.000 à 4.000 salariés, et sauf cas spécifiques, les visites se font tous les 5 ans (contre 2 ans chez Orange).

Reste à vérifier, lors de la remise de leur prochain rapport annuel, ce que les médecins eux-mêmes pensent de leurs conditions de travail, et de celles des salariés, au regard des réorganisations qui agitent Orange...



*Service de Prévention et Santé au Travail : médecins, infirmiers, assistantes médicales, psychologues du travail, ergonomes.

*Qualité de Vie et des Conditions de Travail : Préventeurs, Service Social, Situations Complexes, Immobilier et Espaces de Travail, Communication,...

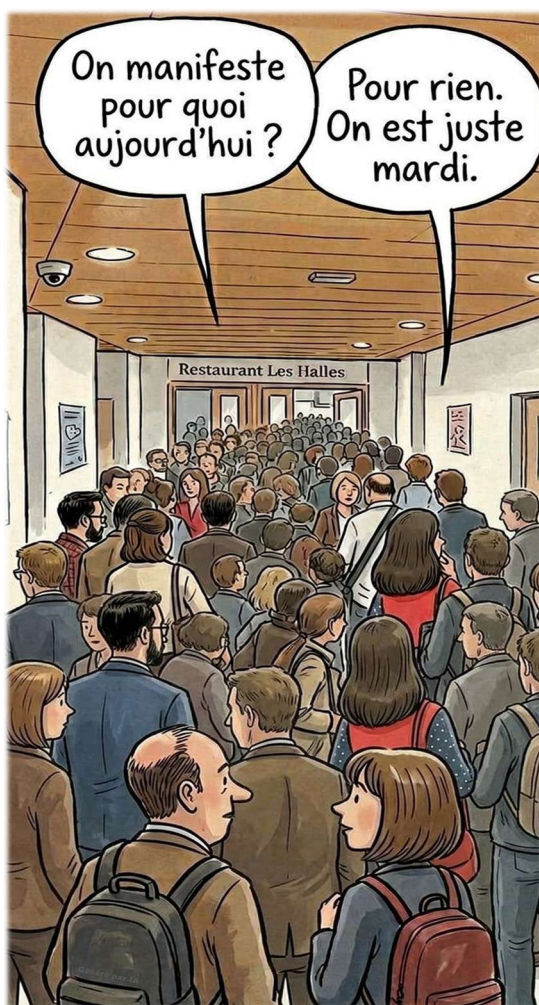
* Direction Coordination et Mutualisation : RH, Diversité, Inclusion, Paye, Relations Sociales, GEPP,...

KOLÉ SÉRÉ À LYON

La Direction des Programmes Immobiliers a présenté le projet de réaménagement des 3 bâtiments du site de Lacassagne en vue de l'accueil des plus de 1.000 salariés (dont 300 de la DOGSE) qui vont quitter Sky 56 d'ici 2028. Le site cible abritera alors 2.700 salariés.

Nous saluons le travail réalisé par les porteurs de ce projet, ainsi que l'intégration de 300 salariés (tous périmètres confondus : DOGSE, DTSI, OWF,...) dans les ateliers préparatoires et en tant que relais de communication.

Pour autant, malgré l'attrait du site, il reste de nombreux questionnements. Devant les impacts prévisibles sur les conditions de travail des salariés en termes de travaux, de qualité de vie au travail, de restructuration des collectifs, de partage des espaces, d'accès aux parkings et à la restauration,... nous avons mandaté une CSSCT transverse et commandé une expertise externe. La **CFDT** reste votre partenaire pour vous représenter et répondre à vos questions.



HEURES SUPPLÉMENTAIRES : TRAVAILLER PLUS POUR NE PAS GAGNER MOINS



Comme chaque année, la Direction met au vote la proposition de dépassement du contingent annuel des heures supplémentaires.

Pour 2026, ces dépassements concernent essentiellement les techniciens des UCI face aux intempéries ou aux événements sportifs, et les vendeurs en AD face aux temps commerciaux de fin d'année (rentrée, black Friday, Noël).

La **CFDT** s'est abstenue sur ce vote, car nous comprenons l'apport financier des heures supplémentaires pour des salariés qui perdent du pouvoir d'achat face à une inflation non compensée par les NAO. Mais nous dénonçons à nouveau le manque de recrutements et les conséquences sur la santé de plannings trop chargés. Vos représentants **CFDT** et les membres de la CSSCT AD GSE veillent à vos conditions de travail et au respect de la durée légale du travail, n'hésitez pas à les solliciter.

